

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Isabelle DONEGANI

Le 700e au risque de l'Alliance

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1991, tome 87, p. 7-33

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

Le 700^e au risque de l'Alliance

Les événements qui occupent le devant de la scène internationale depuis quelques mois ont quelque peu terni voire masqué ce qui aurait dû être « La » grande Année des 700 ans de la Confédération. Le cœur n'est pas à la fête. Mais l'était-il auparavant? L'annonce de ce Jubilé, plutôt que de susciter l'enthousiasme populaire, avait fait naître controverses et polémiques. Pour certains, faire vibrer la fibre « patriotique » apparaissait comme une insulte aux véritables enjeux et problèmes mondiaux de l'heure. Allait-on exhiber avec faste ses succès et son bien-être à la face d'un monde en pleine crise, vivant les drames douloureux de la guerre, du chômage, de l'endettement... ? Le regain d'un nationalisme pur et dur, en Suisse comme dans divers pays limitrophes, a joué dans ce sens. A l'heure de l'Europe et du Marché commun, il apparaissait peu opportun de « faire marche-arrière », de se refermer sur soi, avec le risque de laisser ainsi à nos descendants une image plutôt « rabougrie » de la Suisse à l'approche de l'an 2000.

En réaction, certains ont alors parlé de « complexe » helvétique : complexe d'être parvenu à une stabilité économique, de vivre dans un relatif bien-être, dans un cadre sûr, tranquille, propre et ordonné. Sans doute est-il plus juste de parler de « **crise d'identité** » du citoyen suisse, tout comme de l'homme « occidental » en général, se mettant à douter de ses acquis et de ses valeurs au moment où les pays de l'Est européen notamment se tournent vers lui, en quête d'idéal social et politique, de « références » humaines et spirituelles ! Cela explique tout ou partie du climat de morosité qui préside à ce 700^e, du scepticisme et de l'indifférence de certains, de l'agacement de beaucoup à l'encontre de toute manifestation ou discours de type « patriotique ».

Les célébrations prévues dans le cadre de CH 91 nous invitent pourtant à porter un regard adulte sur notre pays, son histoire et son présent. Les historiens et les psychanalystes nous le disent : rien ne vaut un regard

courageux et lucide sur son passé pour mieux assumer les défis actuels et croire encore à un avenir possible. Collectivement aussi, ce pèlerinage aux sources s'impose. Beaucoup d'articles, de revues, de livres déjà publiés ou encore à paraître nous y convient. Leurs auteurs y scrutent l'originalité du « modèle » politique suisse, les mystères de la « formule magique » régissant son mode de gouvernement, l'étonnant « compromis helvétique » lui assurant depuis des dizaines d'années une relative stabilité sociale et politique. La réflexion s'élargit souvent à la place et au rôle de la Suisse sur l'échiquier international, à sa capacité d'adaptation dans un monde en pleine mutation, à l'avenir de sa neutralité politique, de son statut de pays multilingue et pluriconfessionnel, de sa vocation humanitaire...

Le propos de cet article est plus restreint et d'ordre un peu différent. Il ne veut prendre en compte qu'un aspect de cette réalité historique, celui régi par la notion d'« **alliance** » dont font abondamment usage et **la Bible** et les principaux **textes politiques** ayant contribué à l'émergence puis à l'établissement **de la Confédération helvétique**. Ce n'est qu'après un survol des quelque 3250 ans d'histoire de l'alliance entre Dieu et son peuple que nous pourrons tenter de nous interroger sur la possibilité et l'opportunité pour la Suisse actuelle de venir y puiser, sinon sa référence politique immédiate, du moins les racines et les forces spirituelles d'une nouvelle jeunesse. Commençons donc par nous demander quelle est l'originalité de la notion d'« alliance »?

Autour du terme « alliance »

Le vocabulaire de l'alliance

Quelques renseignements plus « techniques » d'abord. Le Dieu d'Israël s'est progressivement révélé très différent des divinités païennes des peuples environnants. Loin de rester perdu dans son Olympe, puissance anonyme agissant de manière imprévisible et le plus souvent terrifiante, bien loin de ressembler aux idoles cananéennes qui n'étaient que vide et néant, « Dieu » avait communiqué son Nom à Moïse : « Yahvé », ou encore « Je serai qui je

serai » (Ex 3, 13-15), c'est-à-dire Celui qui se révélera progressivement, en se tenant à vos côtés tout au long de votre longue et douloureuse histoire, pour vous défendre et vous soutenir. Il est vrai que Yahvé n'a pas hésité à s'investir dans l'histoire humaine, à y manifester, à travers de multiples bienfaits, son visage de Libérateur et Sauveur, de Créateur de l'univers, de Dieu qui se fait proche de l'homme et lui parle, comme à un fils bien-aimé, pour lui indiquer la voie du bonheur et du salut.

De cette nouveauté, le peuple était témoin par son existence même, existence qu'il ne tenait que de son **élection gratuite** par Dieu. S'il n'a cessé d'en avoir la profonde conscience, la question se posait de la traduction et de l'expression, en langage humain, d'une telle conviction. C'est à ce niveau et dans ce contexte que va intervenir, comme « instrument verbal »¹ approprié, la notion d'« **alliance** » qui retient notre attention.

L'étymologie du mot hébreu « **berit** », que l'on traduit faute de mieux par « **alliance** », demeure obscure. Certains le font dériver de la racine « barah », qui signifie « manger » ; ils s'appuient pour l'affirmer sur la coutume bien connue des repas sacrés qui accompagnaient les rites de conclusion d'alliance. D'autres, et cela est plus vraisemblable, le rapprochent plutôt de l'akkadien « biritu », qui signifie « chaîne, lien » ou de la préposition « birit » signifiant « entre » ; l'alliance est bien un contrat, un engagement impliquant deux partenaires².

Les origines de la notion d'alliance

Mais d'où vient cette notion ? Nous sommes en présence d'un des nombreux exemples d'inculturation réussie que nous offre la Bible. Car si Israël se sait le peuple de l'« alliance », il n'a pas pour autant inventé ce vocabulaire mais **l'a emprunté au monde politique international de l'époque**, en s'inspirant du modèle que lui offraient les empires voisins à structure monarchique

¹ Nous renvoyons ici à l'article de G. Rouiller, Une éternelle alliance, *Écritures* 6 (1 /1991) 18-27, qui développe ce même thème.

² Lorsqu'il s'agit de désigner l'action par laquelle le pacte est conclu, on parle généralement de « donner une alliance » (pour souligner l'initiative du Roi qui impose ou offre l'alliance), de « couper une alliance » (ainsi en Gn 15, 17) ou encore d'« établir une alliance » (comme en Gn 17, 19-21).

bien établie. Ces empires déployaient en effet depuis fort longtemps une intense activité diplomatique dans le but d'assurer leur sécurité et la paix de leurs frontières. De nombreux documents nous sont parvenus, qui font état de **ses alliances** entre cités ou empires³.

1. Les traités de vassalité hittites

Parmi ces sources extrabibliques, excepté la stèle dite « des Vautours » (environ 2500 avant J.-C.) et les lettres de Mari (1700 avant J.-C.), les documents qui nous intéressent de plus près proviennent des archives cunéiformes de **l'empire hittite** (le Hatti) constitué dès le XVIII^e siècle en Cappadoce. Ils ont été découverts lors de fouilles entreprises à Boghazköi, l'ancienne capitale Hattusas. Rédigés partie en akkadien, partie en hittite, ceux qui datent des XIV^e et XIII^e siècles avant J.-C. mentionnent certaines alliances établies entre égaux mais surtout des **traités entre inégaux** appelés **traités de vassalité**.

Les grands Rois de l'empire féodal hittite vénéraient le dieu soleil et se considéraient eux-mêmes comme ses représentants. Ils imposèrent moult traités à leurs vassaux indisciplinés ou turbulents d'Anatolie, de Syrie septentrionale et de Mésopotamie supérieure. Nous n'en citerons qu'un seul ici à titre d'exemple, celui imposé par le Roi Murshilish II à Duppi-Teshup d'Amourrou⁴ :

Préambule et titulature

«Ainsi parle Murshilish, le soleil, le grand roi, le roi du pays hittite, le bien-aimé du dieu de l'orage, le fils de Shouppilouliouma, le grand roi, le roi du pays hittite, le héros.

Exposé historique

Duppi-Teshup, Aziras était ton grand-père. Il se dressa contre mon père qui le ramena à la soumission. Quand les rois de Nouhassi et le roi de Kinza se dressèrent contre mon

³ Une excellente étude de ces documents, avec bibliographie détaillée, est donnée par D. J. MacCarthy, *Treaty and Covenant*, AB 21 A, Rome, 1978. En français, on peut se reporter à l'ouvrage de P. Buis, *La notion d'Alliance dans l'Ancien Testament*, Lectio Divina 88, Cerf, Paris, 1976, ainsi qu'à J. Briand - M.-J. Seux, *Textes du Proche-Orient ancien et histoire d'Israël*, Cerf, Paris, 1977.

⁴ Cité par P. Buis, o.c., pp. 194-196.

père, ton grand-père Aziras ne se dressa pas contre lui ; il était ami avec lui, il le resta. Quand mon père combattit ses ennemis, ton grand-père Aziras ne se dressa pas contre lui ; il était ami avec lui, il le resta... Et mon père protégea Aziras ainsi que son pays et ne les soumit à aucune violence. Les 300 pièces d'or de première qualité que mon père avait imposées comme tribut à ton grand-père, celui-ci les payait chaque année ; il ne le refusa jamais, il ne l'irrita jamais.

Quand mon père eut suivi son destin, je pris place sur son trône. Ton grand-père Aziras eut envers moi les mêmes dispositions qu'envers mon père. Quand les rois de Nouhassi et le roi de Kinza se révoltèrent contre moi pour la deuxième fois, ton grand-père Aziras et ton père Du-Teshup protégèrent ma puissance. Comme Aziras était vieux et qu'il ne pouvait plus faire la guerre... Du-Teshup combattit contre l'ennemi avec son infanterie et ses chars.

Quand ton père est mort, j'ai respecté sa parole et je ne t'ai pas rejeté. Comme ton père avait souvent prononcé ton nom devant moi, je me suis occupé de toi. La souffrance et la maladie t'ont touché ; malgré cela, moi, le soleil, je t'ai installé à la place de ton père et j'ai fait prêter serment de fidélité à tes sœurs (?), à tes frères et au pays d'Amourrou. Après m'être occupé de toi selon la parole de ton père et t'avoir installé à la place de ton

père, moi, le soleil, je t'ai fait prêter serment au roi du pays hittite, au pays hittite, à mes fils et à mes petits-fils.

La Loi

Alors, protège les serments du roi et la puissance du roi ; et moi, le soleil, je te protégerai, toi Duppi-Teshup.

Et dès que tu prendras femme et engendreras un héritier, il sera lui-même roi du pays amorite. De même que moi, le soleil, je te protège, je protégerai ton fils. Mais toi, Duppi-Teshup, protège le roi du pays hittite, le pays hittite, mes fils et mes futurs petits-fils.

Le tribut qui était imposé à ton grand-père et à ton père, soit 300 pièces (demi-sicles) d'or pur, de première qualité, sans compter les pierres précieuses qu'ils envoyaient au pays hittite, tu l'enverras toi aussi.

Ne tourne pas les yeux vers un autre. Tes ancêtres ont envoyé des cadeaux à l'Egypte, n'en envoie pas.

(Lacune...)⁵

De même que moi, le soleil, je te protège, Duppi-Teshup, sois un allié du soleil et du pays hittite. Alors si dans le pays hittite on tient de mauvais discours, menant à la révolte contre le soleil et que tu l'apprennes, viens à l'aide avec tes fantassins et tes chars et présente-toi au roi du pays hittite comme aide.

⁵ Avant cette stipulation, note Buis, on a un fragment d'une autre qui concerne également l'aide militaire à fournir au roi hittite.

S'il ne t'est pas possible de venir au secours, envoie ton fils ou ton frère au roi du pays hittite avec tes fantassins et tes chars pour l'aider. Mais si tu n'envoies pas ton fils ou ton frère avec tes troupes et tes chars pour aider le roi du pays hittite, tu violes le serment divin. (Suit 7 autres stipulations de la même forme.)

Les témoins

Koulitta, Zababa de Hatti, Zababa de Ellaya, Zababa de Arziya, Iyarish, Zampanash, Hantidashoush de Hourma, Aparash de Shamuha, Katahash de Ankuwa, la reine de Gapata, Ammamash de Tahourpa, Hallarash de Dounna, Gazba de Houpishna, Tapishuwa de Ishhoupitta, Belti de Landa, Kounniyawwan de Landa, Nin-Pisan- Pisans de Kinza, la montagne de Lablana, la montagne de Shariyana⁶, la montagne de Pishai⁷, les dieux de Loulahhi, les dieux de Habiri, Ershkigal, les dieux mâles et fe-

melles de Hatti, les dieux mâles et femelles d'Amourrou, les dieux primordiaux : Narash, Napsharash, Minki, Touhoushi, Ammounki, Amizadou, Alalou, Anou, Antou, Apantou, Enlil, Ninlil, les montagnes, les fleuves, les sources, la grande mer, le ciel et la terre, les vents, les nuages : qu'ils soient témoins de ce traité et de ce serment.

Malédictions et bénédictions

Si Duppi-Teshup ne respecte pas ces paroles du traité et du serment inscrits sur cette tablette, que ces serments anéantissent Duppi-Teshup, sa personne, son épouse, son fils, son petit-fils, sa maison, sa ville, son pays et tous ses biens.

Mais si Duppi-Teshup respecte ces paroles du traité Duppi-Teshup inscrites sur cette tablette, que ces serments protègent Duppi-Teshup, sa personne, son épouse, son fils, son petit-fils, ta maison (sic), ta ville, ton pays... tes serviteurs. »

2. Les éléments du «formulaire d'alliance»

Comme la disposition du texte précédent le laisse supposer, de tels traités sont formulés selon une structure constante. Tous les auteurs qui les ont étudiés à la suite de Korosek et de Mendenhall⁷ y ont découvert un genre littéraire particulier appelé « **formulaire d'alliance** ». Sous sa forme complète, il se présente ainsi :

⁶ Lablana est le Liban, Shariyana l'Hermon.

⁷ En 1931 déjà, V. Korosek étudiait ces traités juridiques : *Hethitische Staatsverträge*, Leipzig, 1931. G. Mendenhall, s'appuyant sur cette étude, a été le premier à comparer ces formulaires hittites avec les textes bibliques : *Law and Covenant in Israël and the Ancient Near East*, in *Bible Archeologist* 17 (1954) 26-46 ; 49-76.

a) **Un préambule**, introduit parfois par « voici les paroles » ou « ainsi parle » ouvre le traité. Placé dans la bouche du héraut ou du messenger du grand Roi, il est suivi de la **titulature** de ce Roi. Par ses titres et sa généalogie, celui-ci est présenté comme « personnalité corporative » des nombreux ancêtres et du pays nommés. Une telle « ouverture » donne solennité et force à ce qui va suivre. Le vassal n'étant pas encore nommé, on ressent mieux combien tout est placé sous l'initiative du seul grand Roi.

b) Le **prologue historique** déroule sous nos yeux tous les actes antérieurs et bienveillants du Roi à l'égard du vassal. Rien n'est oublié des faveurs accordées par la dynastie régnante. Aux fautes et aux révoltes elles-mêmes semblent n'avoir répondu que miséricorde et pardon. Ce dialogue en « je »/« tu » donne aux traités d'alliance un ton très personnel et chaleureux. On comprend bien pourquoi : si le Roi a été si généreux, depuis tant de générations (les verbes protéger, donner, faire grâce, avoir pitié, prendre en amitié, pardonner sont abondants), la réponse du vassal ne pourra être que reconnaissance et fidélité envers un tel maître.

c) La **loi** peut alors intervenir, introduite le plus souvent par un « et maintenant, et par conséquent ». Elle se présente comme une « **faveur en retour** »⁸ et se compose de deux grandes parties :

- Une **clause générale**, exprimée de manière absolue, qui invite le vassal à la fidélité à l'égard du suzerain. Elle n'est rien d'autre que la réponse de fidélité du vassal à la fidélité du Roi et de ses descendants envers lui et ses ancêtres, depuis des générations. Le mouvement d'aller et retour est toujours souligné ; il s'agit bien d'un « agir comme », d'une correspondance de disponibilité, de loyauté, d'amitié et d'amour⁹.

- Les **stipulations particulières** ne font qu'explicitier cette clause générale, de manière plus adaptée aux circonstances et aux partenaires en présence. Les mentions les plus fréquentes sont celles d'assistance en cas de danger, de tribut, de restitution des fugitifs, de non-hospitalité à l'égard des ennemis du Roi, de visite(s) due(s) au suzerain... et surtout de l'amitié et de la solidarité qui doivent unir les covassaux du Roi entre eux.

d) **Les témoins**, étant donné l'atmosphère sacrée entourant la conclusion de ces alliances, sont principalement les dieux et les éléments de la nature, quasi divinisés. Leur fonction n'est autre que d'assurer la validité du contrat, de rappeler son existence au vassal, de l'arracher à l'oubli, d'exercer un jugement de condamnation à l'égard du partenaire qui le violerait.

⁸ C'est l'exégète Moran qui qualifie le prologue historique de « favor datus » et la loi de « favor redditus ».

⁹ D'autres formulations sont plus typiques que celle du texte cité. Ainsi « Et maintenant, toi, Hukkanas, reconnais le Soleil quant à la Souveraineté » ; « Avec mon ami, sois ami ! Avec mon ennemi, ennemi ! ». Ou encore la formule d'Esarhaddon : « Vous ne placerez aucun autre Roi ni Seigneur au-dessus de vous ».

*Cet aspect de témoignage est renforcé par la mise par écrit du **document**, déposé dans les sanctuaires de chacun des partenaires (surtout chez le vassal), que le vassal devra **relire** périodiquement afin de garder sa mémoire et son obéissance en éveil. Une stèle ou autre pierre est souvent dressée, avec la même fonction de témoignage à l'égard du vassal, toujours tenté de ne pas respecter ses engagements.*



« Ils ont dit à la pierre :
" Toi, tu m'as enfanté ! "» (Jr 2, 27)



Sanctuaire cananéen à Timna : deux niches où étaient déposées les idoles.

*e) Le traité s'achève par la mention de **bénédictions et de malédictions**. Elles ne concernent bien sûr que le vassal et sont comme les fruits de ses actes futurs. S'il demeure fidèle à la loi de son suzerain, les bienfaits dont lui et ses ancêtres ont déjà bénéficié vont continuer de le combler. Si, par malheur, il ne respectait pas son serment, ce serait un constat de malédiction que le Roi devrait poser. Hors de cette alliance, il ne semble y avoir pour le vassal que ruine et mort possible.*

3. Vers la définition d'une « structure » d'alliance

Il est bien évident que la découverte de ce « formulaire d'alliance » et des correspondances frappantes existant avec de nombreux textes bibliques d'alliance a suscité un grand engouement, les exégètes croyant le discerner partout dans l'Écriture. Aujourd'hui, plutôt que de parler de « formulaire d'alliance » au sens strict, on préfère s'en tenir à l'idée d'une « **structure d'alliance** »¹⁰ dont parfois émergent un ou plusieurs éléments. Les autres, même non exprimés, y sont alors présents comme en filigrane et doivent être compris comme faisant partie de l'arrière-fond mental de l'auteur du texte inspiré¹¹. G. Rouiller a illustré par un exemple adéquat cette fonction de catalyse que joue l'un ou l'autre élément de la structure d'alliance :

« Si, à la surface d'un lac, on voit apparaître une main dressée, on en déduit aussitôt qu'elle appartient au corps d'une personne qui appelle, même si les autres membres ne sont pas visibles. On rétablit mentalement l'intégrité du corps. De même quand un auteur de l'Ancien Testament met en lumière un seul élément de la structure d'alliance (la bénédiction, par exemple), il évoque irrésistiblement en filigrane d'autres éléments de cette structure (l'obéissance à la Loi qui a précédé la bénédiction ; la malédiction qui a été évitée, etc.) » (o.c. p. 21).

Purifiée de tout relent de paganisme et remodelée en fonction de son nouvel objet, cette structure s'est ainsi révélée apte à intégrer, autour du concept d'« alliance », les articles fondamentaux de la foi du peuple élu. Il vaut la peine, pour s'en rendre compte, de parcourir rapidement les principales articulations de cette « structure d'alliance ». Nous comprendrons ainsi mieux et sa part d'emprunt littéraire, et la nouveauté totale du contenu théologique qu'elle véhicule.

¹⁰ Ceux qui désireraient plus de renseignements peuvent se reporter à l'article de P. Beauchamp, Propositions sur l'Alliance de l'Ancien Testament comme structure centrale, in Recherches de Sciences religieuses 58 (1970) 161-193.

¹¹ On ne trouve dans la Bible aucun formulaire d'alliance complet, si ce n'est peut-être Josué 24 et 1 Samuel 12. Par contre, on retrouve de nombreux éléments de la « structure d'alliance » derrière des textes comme Exode 19-24, l'ensemble du Deutéronome ; les procès d'alliance de Michée 6, 1-8 ; Isaïe 1, 2-20 ; 5, 1-7 ; Jérémie 2, 4-13... ou encore les liturgies pénitentielles de Néhémie 9-10 ; Esdras 9-10 ; Daniel 9, 4-19 ; Baruch 1, 15 - 3, 8...

La « structure » d'alliance dans l'Ancien Testament

Commençons par les quatre éléments de la structure qui font partie de ce que l'on pourrait appeler son ossature fondamentale. Ils sont indispensables à la conclusion même de l'alliance, au moment de l'engagement, pour que celui-ci soit effectif.

Pour permettre la conclusion de l'alliance

1. Une titulature brève mais solennelle

La titulature des textes bibliques est beaucoup plus sobre que celle des documents profanes. Elle n'en demeure pas moins dense, et capitale dans la mesure où elle renferme déjà tout le visage du Dieu de l'alliance. « **C'est moi, le Seigneur ton Dieu** », lit-on au début du Décalogue (Ex 20, 2). Ou encore « **Ainsi parle Yahvé, le Dieu d'Israël** », en ouverture à l'alliance de Sichem (Jos 24, 2).

Le fait qu'il s'agisse d'une alliance entre inégaux permet de sauvegarder la transcendance et l'initiative de Dieu au cœur même de la réciprocité de l'engagement. Israël n'est pas nommé. Dieu garde sa place: c'est Lui qui offre l'alliance, donne la Loi ; Israël doit obéir.

Dans ce concentré de « carte d'identité », Dieu est là dans toute la force présente de son être de Créateur et de Tout-Puissant, mais aussi dans sa relation d'étonnante proximité avec son peuple, comme l'indiquent les magnifiques formules « **Dieu d'Israël** » ou « **Saint d'Israël** ».

2. Une litanie de bienfaits

Le **prologue historique** expose ensuite la litanie impressionnante des **bienfaits de Yahvé**. « Favor datus », explicitait Moran. Que la liste en soit condensée ou qu'elle se déploie en lumineuse « voie lactée » de bienfaits, ces merveilles sont toujours colorées de tendre compassion et de prévenance. Le Dieu qui s'y révèle est un Dieu aux entrailles de Mère, à la fougue d'Époux éperdument amoureux, à la ténacité de Père soucieux du bien de

ses fils. Sa plus grande merveille, c'est d'être intervenu en personne dans l'histoire de son peuple, pour le délivrer de l'esclavage d'Égypte¹², le protéger durant sa longue marche au désert, lui donner la terre promise, ruisselante de lait et de miel...



Le désert du Sinä, lieu de l'alliance avec Moïse.

Ces faveurs passées sont garantes de sa bienveillance future. Elles constituent la **source d'espérance et de confiance** la plus puissante qui puisse habiter le cœur humain. Si Dieu a agi ainsi par le passé, lui, le Fidèle, l'on peut compter que sa bonté ne tarira pas, que ses grâces continueront d'affluer sur son peuple aimé.

On peut donc dire sans crainte d'exagération que cet exposé historique non seulement révèle le visage d'un Dieu d'Amour mais permet aussi de **fonder juridiquement la Loi** qui va bientôt être donnée. Impossible en effet, après l'évocation de tant de sollicitude, de soupçonner Dieu de mainmise arbitraire

¹² Yahvé se présente ainsi au début du Décalogue : « Moi, Yahvé, je suis ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison des esclaves » (Ex 20, 2). C'est son plus grand titre de Gloire.

ou de caprice écrasant la liberté humaine. La Loi proposée par un tel Dieu ne peut que servir son bonheur, le conduire à la paix et à la joie.

Ce rappel historique fonde aussi **moralement** cette Loi, puisqu'il fait naître dans le cœur de l'homme un désir de correspondance et de réciprocité, le souhait de répondre avec reconnaissance à ce don prévenant. Ce qui, dans un autre contexte et avec un autre Dieu serait moralement et juridiquement intolérable pour l'homme libre et responsable devient ici une réponse nécessaire, heureuse et ardemment souhaitée. Tous les textes d'alliance en témoignent, comme par exemple celui de **l'alliance du Sinaï**, restée comme l'alliance-type et fondatrice :

*« Moïse monta vers Dieu. Yahvé l'appela de la montagne en disant : " Tu parleras ainsi à la maison de Jacob et tu déclareras aux fils d'Israël : Vous avez vu vous-mêmes ce que j'ai fait aux Egyptiens, comment je vous ai portés sur des ailes d'aigle et amenés près de moi. **Et maintenant**, si vous écoutez vraiment ma voix et si vous observez mon alliance, vous serez mon bien particulier parmi tous les peuples ; car toute la terre est à moi. C'est vous qui serez pour moi un royaume de prêtres et une nation sainte "» (Ex 19, 3-6).*

3. Une Loi qui est réponse d'amour

Le « et maintenant » annonce la réponse de l'homme. La **Loi** que Dieu propose à son peuple prend du même coup place dans une synthèse très équilibrée: loin d'être isolée, elle trouve sa justification et son fondement dans l'élection et la bienveillance divine, évoquée tout au long du prologue. Ce qui est premier, c'est la promesse gratuite de Dieu de faire d'Israël son peuple, de le combler de ses bienfaits. Rien de légaliste donc dans cette perspective, puisque la Torah¹³, la Loi, est mise au service d'un projet de communion et d'amour entre Dieu et Israël. On comprend mieux ainsi la joie et l'émerveillement du juif pieux du **Psaume 118** qui n'a pas assez de toutes les lettres de l'alphabet hébraïque pour chanter son admiration :

« Heureux, ceux dont la voie est parfaite, ceux qui marchent suivant la Loi de Yahvé ! Heureux ceux qui gardent ses ordres, qui de tout leur cœur le recherchent, qui ne commettent pas d'iniquité, qui marchent dans ses voies... Je me réjouis de suivre tes ordres plus que de tous les biens. Sur tes préceptes je veux méditer et regarder tes sentiers. En ta Loi je trouve

¹³ Le mot « Torah » dérive de la racine « yarah », « jeter les dés, donner un oracle, consulter le sort », et donc, au terme, « instruire, enseigner ». La Torah est donc l'oracle, la parole de Dieu, sa réponse au questionnement de l'homme sur le chemin à suivre.

mes délices, je n'oublie pas ta parole... Mon âme est broyée de désir pour tes règles en tout temps... Fais-moi comprendre la voie de tes préceptes, et je méditerai sur tes merveilles... Tes décrets sont l'objet de mes hymnes dans la maison de ma vie pérégrine... Ma part, Yahvé, je le dis, c'est d'observer tes paroles... Combien j'aime ta Loi! Tout le jour elle est ma méditation. Plus que mes ennemis, ton commandement me rend sage, car à jamais il est à moi... Lampe pour mes pieds, ta parole, et lumière pour ma route !»

La Loi ouvre ainsi la voie à une **morale d'imitation**. L'homme est invité à répondre à l'Amour par l'amour. C'est ainsi que sa « **clause principale** » se résume en un seul commandement : « *Tu aimeras Yahvé, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force* » (Dt 6, 5)¹⁴. Ses « **stipulations particulières** » vont dans le même sens, à l'égard du prochain : « *Vous serez saints, car je suis saint, moi, Yahvé, votre Dieu !* » nous dit le Lévitique, qui conclut : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même : je suis Yahvé !* » (Lv 19, 18). L'amour est un commandement, le plus exigeant. Et c'est paradoxal : Dieu doit commander à l'homme d'aimer, de choisir l'amour, la vie et le bonheur. L'amour authentique est obéissance à un don !

Toute la Loi, tous les commandements se résument dans celui de l'amour, de Dieu et du prochain... On comprend la ferveur première d'Israël à y adhérer. Il y a lu la chance de sa vie. Lors de la conclusion de l'Alliance au Sinaï, le peuple proclame à deux reprises son « oui » enthousiaste à la Loi d'Alliance : « *Toutes les paroles qu'a dites Yahvé, nous les pratiquerons !... nous le pratiquerons et nous l'écouterons...* » (Ex 24, 3.7). Un Oui obéissant reformulé à trois reprises avec vigueur lors de l'alliance de Sichem, en Josué 24 : « *C'est Yahvé, notre Dieu, que nous servirons et c'est sa voix que nous écouterons* ».

Servir, écouter, obéir, garder et pratiquer les commandements de la Loi, parce qu'elle est don de Dieu et réponse humaine à ce don, voilà le secret de l'AT. Elle ne s'impose pas du dehors, mais se vit du dedans et s'intériorise chez ceux qui ont fait l'expérience de la tendresse et de la présence de Dieu. Comme chemin de liberté et de vie¹⁵.

¹⁴ Le Décalogue, source et fondement de la Loi, ne fera que développer longuement ce thème (Ex 20, 3-11 ; Dt 5, 7-15).

¹⁵ G. Rouiller note à juste titre qu'à un niveau purement humain déjà, « pour celui qui n'a connu que le malheur, la Loi est difficilement compréhensible et même souvent impraticable ». Il est vrai que « les défenseurs de jeunes délinquants s'appuient presque toujours, pour les excuser, sur l'absence de bonheur, sur la solitude ou les souffrances de l'enfance du prévenu » (o.c., p. 24).

4. Un avenir de bénédictions

La Loi souligne ainsi la responsabilité de l'homme : Israël doit obéir. Mais il est libre, et peut aussi refuser de donner sa foi. Les bénédictions et malédictions ne feront que sanctionner son choix. La sanction n'aura alors plus rien d'arbitraire ni d'extérieur : Israël se juge lui-même, par sa conduite. En cas d'infidélité, il est le seul responsable de sa ruine.

Deutéronome 30, 15-20 nous indique les deux voies qui s'ouvrent ainsi devant la liberté humaine¹⁶ :

« Vois, j'ai placé aujourd'hui devant toi la vie et le bonheur, la mort et le malheur. Si tu obéis aux commandements de Yahvé, ton Dieu, que je te commande aujourd'hui, en aimant Yahvé, ton Dieu, en marchant dans ses voies, en observant ses commandements, ses ordonnances et ses règles, tu vivras, tu te multiplieras, et Yahvé, ton Dieu, te bénira dans le pays où tu vas entrer pour en prendre possession. Mais si ton cœur se détourne et que tu n'écoutes pas, si tu te laisses entraîner à te prosterner devant d'autres dieux et à les servir, je vous le déclare aujourd'hui : Vous périrez sûrement, vous ne prolongerez pas vos jours sur le sol où tu vas entrer, en passant le Jourdain, pour en prendre possession. J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : c'est la vie et la mort que j'ai placées devant toi, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin de vivre, toi et ta descendance, en aimant Yahvé, ton Dieu, en écoutant sa voix et en t'attachant à lui ; car c'est là ta vie, avec de longs jours à demeurer sur le sol que Yahvé a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob, qu'il leur donnerait. »

Pour assurer la pérennité de l'alliance : les témoins

Ces quatre éléments suffiraient à établir la plus sereine et magnifique des alliances s'il n'y avait l'épreuve de la durée et du temps, la liberté d'un peuple à la nuque raide et incirconcis de cœur, sans cesse tenté d'abandonner le vrai Dieu pour se tourner vers les idoles.

¹⁶ Ce choix entre la vie ou la mort, le bonheur ou le malheur est offert à l'homme, qui peut librement s'éloigner de Dieu, se couper ainsi du flot de vie de ses bienfaits. C'est l'amorce d'une théologie de l'enfer que l'on trouve ici.

C'est pourquoi la structure d'alliance se complète par la présence de « **témoins** ». Comme dans les documents profanes, leur rôle est d'assurer la stabilité de l'alliance. Ainsi les êtres et les éléments réputés les plus solides (ciel et terre, comme en Dt 30 ; stèle ou pierre...), mais aussi rapidement les tables de la Loi, leur lecture annuelle, puis bientôt le peuple lui-même, se présentant face aux nations païennes comme le témoin vivant du seul et unique vrai Dieu. Une intériorisation de la notion de témoignage s'opère ainsi progressivement tout au long de l'AT. Véritable alliance en visibilité, le témoin assume ainsi une triple fonction dans le peuple de Dieu :

- Une fonction de **mémorial**. Lorsque le peuple est fidèle à la Loi, vit l'alliance, le témoin est là pour en publier les merveilles, en proclamer la vérité et la beauté. Il est alors la « mémoire vive » de l'alliance, qu'il incarne par tout son être et sa parole. Il en est l'engagement en visibilité, par sa seule présence et existence.
- Une fonction « **évangélisatrice** ». Il s'agit moins ici du peuple en lui-même que de son rôle par rapport aux autres nations. Depuis l'expérience de l'Exil surtout, avec des textes comme ceux du Second Isaïe (Is 40-55), Israël s'est vu confier la mission d'annoncer aux païens la merveille de l'alliance et l'existence du seul vrai Dieu :

« Vous êtes mes témoins — oracle de Yahvé — ainsi que mon serviteur que j'ai choisi, afin que vous sachiez, que vous croyiez en moi, que vous compreniez que je suis Moi. Avant moi aucun dieu ne fut façonné, et après moi il n'y en aura pas. C'est moi, c'est moi Yahvé, et en dehors de moi il n'est point de sauveur. C'est moi qui ai annoncé, sauvé, fait entendre, et non chez vous un Etranger. Quant à vous, vous êtes mes témoins — oracle de Yahvé — et moi je suis Dieu » (Is 43, 10-13).

- Une fonction de **jugement** : lorsque, par contre, le peuple s'éloigne de Dieu, de la voie tracée par sa Loi d'amour et d'imitation, pour s'attacher et marcher à la suite de vaines idoles, le témoin est là pour le juger, le condamner, dans un **procès d'alliance** qui s'ouvre entre Dieu et son peuple pécheur.

« Ecoutez la parole de Yahvé, maison de Jacob et toutes les familles de la maison d'Israël : Ainsi parle Yahvé : Quelle injustice vos pères ont-ils trouvée en moi pour s'éloigner de moi, aller à la suite de la Vanité et devenir eux-mêmes vanité?... C'est pourquoi je vais encore plaider contre vous, oracle de Yahvé, et plaider contre les fils de vos fils... Une nation échange-t-elle ses dieux ? — et pourtant ce ne sont pas des dieux. Or mon peuple a échangé sa Gloire contre ce qui ne sert de rien!... Ils m'ont abandonné, moi la source d'eau vive, pour se creuser des citernes, des citernes lézardées qui ne tiennent pas l'eau ! » (Jr 2, 4-5. 9-13).

Pour une alliance vécue : les rites liturgiques

Cette structure d'alliance serait incomplète et surtout « désincarnée » si elle n'était célébrée et vécue liturgiquement à travers de nombreux **rites**. Ils s'intègrent harmonieusement aux différentes phases de la vie d'alliance, pour en marquer aussi bien l'inauguration que le renouvellement, la rupture que la célébration heureuse.

- L'entrée dans l'alliance ainsi que l'acte qui la scelle sont généralement accompagnés de **rites de sang**, de **sacrifices** d'animaux et de **repas sacrés** (cf. Ex 24). Souvent vient s'y adjoindre le serment, juré au nom du Dieu Vivant. Lui aussi est là pour assurer à l'engagement une certaine pérennité.
- La restauration ou le renouvellement de l'alliance donnent lieu à des **liturgies pénitentielles** ainsi qu'à des **liturgies d'expiation**, comme par exemple celle du Kippur, « jour du grand pardon », qui avait lieu une fois l'an.
- La communion et la merveille de l'alliance était célébrée à l'occasion de divers **sacrifices de louange**. Le sacrifice eucharistique, mémorial de l'alliance nouvelle scellée dans le sang de Jésus, en marquera la plénitude.

Conclusions sur l'alliance dans l'Ancien Testament

Si l'on a une théologie de l'alliance partout où l'un ou l'autre de ces éléments pointe, on peut donc dire sans risque d'exagérer qu'elle constitue, sinon le cœur, du moins une donnée fondamentale de l'AT. Nous résumerons brièvement son apport en deux points.

1. Un Dieu pas comme les autres pour une relation hors du commun

On a parfois opposé le Dieu de l'AT au Dieu de justice et d'amour révélé en Jésus Christ, et suspecté Yahvé d'avoir les traits du Dieu Créateur peint par Michel-Ange sur les murs de la chapelle Sixtine, vieillard colérique, grincheux et susceptible, semblant se plaire à suspecter l'homme et sa conduite. Or une telle caricature, nous l'avons constaté, ne fait pas droit aux textes de l'Écriture ni à la théologie juive.

Israël en a fait l'expérience tout au long de son histoire : aucun crime, aucun péché, n'est venu à bout de la patience et de la bienveillance de son Dieu, Vivant, Créateur et Rédempteur. Alors même qu'il se détournait de lui, disait au bois « tu es mon père ! » et à la pierre « c'est toi qui m'as enfanté ! » (Jr 2, 27), se complaisait dans la révolte et l'idolâtrie, Dieu demeurait fidèle à son offre d'alliance, à son dessein de salut.

Le **symbolisme nuptial et conjugal** utilisé par les prophètes Osée (8^e siècle) ou Jérémie (7-6^e siècle) traduit avec violence et passion **l'amour** unissant Dieu à son peuple¹⁷. Il permet d'exprimer avant la lettre toute l'humanisation d'un Dieu à la fois Père, Mère et Epoux tendre et passionné. Le chapitre 2 du livre d'Osée nous dit la dignité et la grandeur de ce peuple, Epouse choisie parmi tous les peuples de la terre, mais aussi l'horreur de sa trahison et son infidélité, et les tentatives passionnées de l'Epoux pour la séduire et parler à son cœur :

*« Incriminez votre mère, incriminez-la ! Car elle n'est pas ma femme, et moi, je ne suis pas son mari. Qu'elle écarte de sa face ses prostitutions et d'entre ses seins ses adultères... Oui, leur mère s'est prostituée, celle qui les conçut s'est couverte de honte ; car elle a dit : " Je veux aller à la suite de mes amants, qui me donnent mon pain et mon eau, ma laine et mon lin, mon huile et ma boisson "... C'est pourquoi, voici que je vais la séduire ; je l'emmènerai au désert et je parlerai à son cœur. De là, je lui donnerai ses vignes et la vallée d'Akor en Porte d'Espérance. Là, elle répondra comme aux jours de sa jeunesse, comme au jour où elle montait du pays d'Egypte. Il adviendra, en ce jour-là — oracle de Yahvé — que tu m'appelleras : " Mon mari ", et tu ne m'appelleras plus : " „Mon baal "... **Je te fiancerai à moi pour toujours, je te fiancerai dans la justice et dans le droit, dans la fidélité et dans la miséricorde, je te fiancerai à moi dans la sincérité, et tu connaîtras Yahvé.** »*

2. Le mystère de la liberté de l'homme

La «structure» d'alliance met particulièrement en lumière le sérieux et l'importance de la réponse humaine à l'offre de communion divine. **L'obéissance à la Loi** y apparaît comme le lieu par excellence d'exercice de la **liberté et de la responsabilité** de l'homme. Le mystère du mal, du péché et

¹⁷ Le Cantique des Cantiques était sans doute à l'origine un merveilleux chant d'amour humain. S'il a été reçu et admis dans le Canon de la Bible hébraïque, c'est qu'il a été compris comme la description symbolique des relations unissant Yahvé, le Bien-Aimé, à Israël, son Epouse.

du refus de Dieu trouve ainsi un début d'éclaircissement dans ce qui est un véritable refus de vocation, un « non » suicidaire à l'écoute et à l'obéissance de la Loi, une révolte contre l'Amour.

Jésus Christ ou les Noces de l'alliance éternelle

Subordonner ainsi son alliance à l'obéissance d'un peuple à la nuque raide, au cœur et aux oreilles incirconcises, c'était sans doute pour Yahvé parier sur l'impossible. Ou plutôt s'exposer à un éternel pardon, pour que son alliance soit éternelle. « Parce que c'est toi..., semble redire sans cesse le peuple à son Dieu, pardonne, encore... ». Et l'alliance sera rétablie, vécue à nouveau. Rapidement trahie aussi... Fidélité sans faille. Infidélité chronique...

C'est pourquoi l'annonce par **Jérémie de l'alliance nouvelle** éclate comme le plus formidable chant d'espérance et de réconfort de tout l'AT:

*« Voici venir des jours — oracle de Yahvé, où je conclurai avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda **une alliance nouvelle**, non pas comme celle que j'ai conclue avec leurs pères, au jour où je les pris par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte, mon alliance qu'eux ont rompue, bien que moi je fusse leur Maître — oracle de Yahvé » (Jr 31, 31-34).*

En ce jour-là donc, Dieu reprendra l'initiative des opérations, et l'alliance sera effective. Cette alliance sera « nouvelle » non parce que la première sera supprimée ou rendue caduque, mais parce que le peuple pourra enfin la vivre pleinement, Dieu créant du neuf en l'homme par un acte de pardon souverain. « *Je mettrai ma Loi au-dedans d'eux, et sur leur cœur je l'écrirai* », voilà la nouveauté ! Plus de dualisme entre le cœur de l'homme, siège de sa liberté, de ses décisions et de son obéissance et la Loi ! Enfin l'homme voudra ce que Dieu veut, dans la communion d'une unique volonté.

Ezéchiél (36, 24-28) prophétisera mieux encore. La perversion du cœur étant elle-même toujours possible, Dieu va devoir le changer, lui donner un « **cœur nouveau** », de chair, et un « **esprit nouveau** », son **propre Esprit**. Annonce de la première transplantation cardiaque, disent les spécialistes ! Il fallait rien moins que cela, dit Dieu, pour que « *vous marchiez suivant mes décrets, vous observiez et exécutiez mes règles... Vous serez mon peuple, et moi je serai votre Dieu* ».

Ces prophéties messianiques de Jérémie et d'Ezéchiel nous conduisent aux portes du NT, où l'accomplissement de l'alliance se réalisera dans l'incarnation solidaire de **Jésus, parfait partenaire, communiant en tout à la volonté de son Père.**

Quelques brefs exemples suffiront à illustrer et la continuité et l'entière nouveauté de cette alliance scellée dans la Pâque du Christ :

- *Dans le NT, tout se concentre autour de la personne de **Jésus**. Il est la Parole faite chair (Jn 1, 14), la Promesse réalisée, le Don par excellence du Père, son révélateur parfait : « Qui me voit, voit le Père », dit Jésus (Jn 14, 9).*
- *Jésus ne vient pas abolir la **Loi** — ce que l'on a trop souvent dit ou insinué — mais la porter à son **accomplissement** dans sa parole et ses actes (Mt 5, 17ss). Il en est l'interprète définitif, et s'exprime avec toute l'autorité qui lui est conférée par sa mission d'envoyé du Père : « Vous avez appris qu'il a été dit... (citation d'un commandement de la Loi)... et **moi je vous dis** (Jésus va plus loin dans l'exigence formulée par ce commandement). C'est lui qui nous livre, dans sa manière d'aimer et de servir humblement, jusqu'à l'abaissement de la Croix, l'interprétation définitive du décalogue et de toute la Loi : « Je vous donne un **commandement nouveau** : que vous vous aimiez les uns les autres ; **comme je vous ai aimés, que vous aussi vous vous aimiez les uns les autres**. En cela tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13, 34-35).*
- *Jésus, nouveau Moïse, va être le médiateur de l'alliance renouvelée. Sur la Croix, dans son propre sang, par l'offrande libre et amoureuse de sa vie au Père, il va sceller l'alliance nouvelle et éternelle. La formule du sacrement de l'alliance qu'est l'eucharistie marque ainsi l'achèvement en Jésus de l'alliance du Sinaï : « Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, qui est répandu pour vous » (Lc 22, 20).*
- *L'auteur de la **lettre aux Hébreux** nous montre la « supériorité » de cette alliance nouvelle en **Jésus, Grand-Prêtre fidèle et miséricordieux**, qui réalise dans le mystère de sa mort et de sa résurrection le Kippur, le pardon définitif, nous entraînant à sa suite dans le sanctuaire du ciel en vue d'une rédemption éternelle¹⁸.*

¹⁸ Hébreux 8, 8-12 offre la plus longue citation de l'AT dans le NT, et il s'agit précisément de la prophétie de Jérémie 31, 31-34 sur l'alliance nouvelle.



« De la Loi du Sinaï...

• La scène du Jugement dernier en **Matthieu 25, 31-46** est présentée sous la forme d'un jugement du peuple de l'alliance¹⁹, ce qui permet de mieux comprendre pourquoi, dans la vision finale de l'**Apocalypse**, la Jérusalem céleste descendant du ciel, prête comme une Epouse parée pour son Epoux est explicitée par une voix qui proclame : « Voici le séjour de Dieu avec les hommes, et il séjournera avec eux, et eux seront ses peuples, et Dieu lui-même sera avec eux » (Ap 21, 3). Le repos et la gloire éternelle marqueront la consommation de l'alliance intime entre Dieu et son peuple déjà inaugurée dans la victoire pascale de l'Agneau.

¹⁹ Tout le vocabulaire d'alliance s'y retrouve : le roi et son trône d'un côté, son peuple de l'autre ; le jugement qui établit une séparation entre les bénis et les justes d'un côté, les maudits de l'autre ; la bénédiction du Royaume et de la vie éternelle pour les premiers, la malédiction du feu et du châtement éternel pour les seconds ; les critères de discernement, constituant le cœur même de la Loi, se résument dans l'amour et l'attention portés au prochain, avec, comme dans tout l'AT et le Deutéronome en particulier, mais aussi dans S. Matthieu, une insistance particulière sur le « faire », la mise en pratique concrète.



...au sacrement de l'eucharistie. »

- *Un dernier exemple nous est fourni par l'évangéliste Jean pour qui l'heure messianique de la venue de Jésus marque l'accomplissement des grands thèmes de l'AT. Notons simplement ici la transformation des eaux de purification en vin nouveau, lors de l'inauguration de la mission de Jésus à Cana (Jn 2, 1-11) ; le parallélisme progressif tracé entre le serpent d'airain élevé par Moïse dans le désert, qui avait sauvé la vie de ceux qui levaient leur regard vers lui, et Jésus Crucifié, Fils de l'homme élevé de terre offrant la vie éternelle à ceux qui croient en lui (Jn 3, 14-15) ; l'eau du puits de Jacob, ne faisant que préfigurer l'eau vive donnée par Jésus, dans la péripécie de la Samaritaine (Jn 4, 1-43) ; la comparaison établie entre la manne accordée par Dieu au désert et le pain de vie offert en Jésus Christ (Jn 6, 22-59)...*

CH 91 au risque de l'alliance

Interrogeons-nous maintenant sur les liens qui peuvent exister entre cette magnifique réalité biblique et spirituelle qu'est l'« alliance » et l'anniversaire célébré cette année dans notre pays. A première vue tout au moins, le

rapport n'est pas évident. Pourtant il n'y a pas que l'Écriture qui parle d'« alliance ». Nous l'avons constaté avec les nombreux documents orientaux anciens. Nous le voyons aussi dans la majorité des textes « politiques » ayant présidé à la lente émergence de la « Con-federatio helvetica ».

Le pacte de 1291 et les alliances confédérales

Certains historiens ont mis en doute le rôle fondateur du Pacte de 1291 dans la naissance de la Confédération²⁰. Il est vrai que comme la plupart des actes conclus à cette époque, il est tombé dans l'oubli. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle qu'il fut vraiment redécouvert, et au XIX^e qu'il fut mis en valeur, l'esprit d'indépendance et de liberté dont il témoignait devenant le symbole de l'ère nouvelle et de l'État fédéral moderne. C'est pourtant à un double titre que ce pacte retient notre attention :

- Tout d'abord parce qu'il n'est rien d'autre que le document écrit de **l'alliance des premiers « Con-fédérés »**, alliance qui incarne leur volonté commune de vivre dans la paix, la concorde, l'assistance et la solidarité mutuelle... Nous sommes très proches ici des buts avoués des traités profanes, orientaux ou autres, dont nous avons parlé.
- Ensuite parce que, bien qu'établie au milieu des valeurs séculières, cette alliance qui devait « durer à perpétuité » ne voulait pas se structurer en dehors ou en contradiction avec l'Évangile. Elle a été signée et conclue « **au Nom du Dieu Tout-Puissant** ». C'est dire que, comme toutes les autres alliances et comme ce sera encore le cas pour la Constitution de 1848, elle voulait plonger ses racines dans la seule Alliance qui pouvait lui assurer stabilité et fécondité, celle établie définitivement en Jésus Christ.

Bien sûr, les pactes assyriens ou hittites prenaient eux aussi leurs dieux respectifs à témoin. Mais il s'agit ici pour les trois partenaires humains du même Dieu, qu'ils invoquent et adorent comme l'unique vrai Dieu, celui du

²⁰ Ainsi G. P. Marchal, Les racines de l'indépendance (401-1394), dans la *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, T. I, Payot, Lausanne, 1982, pp. 157-162. M. Reymond, *La Suisse dans le Monde des origines à nos jours*, T. I, 1^{re} partie (Des origines au XV^e siècle), Lausanne, 1930, était lui plus « optimiste ».

Sinaï, celui de Jésus Christ. La promesse de fidélité à l'engagement s'enracinait ainsi dans la Fidélité même du Dieu de la Promesse, Rocher solide sur lequel les croyants savaient pouvoir compter en tout temps. Les « Confédérés », « les alliés-ensemble », étaient ainsi d'abord les hommes de l'unique Alliance, celle de Dieu et de l'humanité en Jésus Christ.

Eglise et Etat au service de la vocation de l'homme

Nous étions bien sûr à la fin du XIII^e, grand siècle chrétien. Dans un tel contexte de Chrétienté, où existait une forte symbiose entre valeurs séculières et religieuses, il était inconcevable de séparer le sacré du profane, pas plus qu'à l'époque des lointains traités orientaux. On connaît l'adage qui a prévalu durant tout le Moyen Age: « Cujus regio, ejus religio ». Les peuples professaient la religion du prince, et cela paraissait normal, juste et bon, dans l'intérêt de tous.

A la suite du « siècle des lumières », de la réflexion des philosophes du droit et des hommes politiques, après la chute des régimes monarchistes et la naissance d'états laïcs, les relations Eglise-Etat ont beaucoup évolué et se présentent aujourd'hui bien différemment. L'Eglise elle-même, après de longues hésitations, s'est rendue à l'évidence : il fallait se pencher sur cette délicate question et se situer face à l'Etat moderne démocratique. Vatican II et sa Constitution pastorale *Gaudium et Spes* sur la place de l'Eglise dans le monde de ce temps marque l'aboutissement de toute une réflexion dans ce sens. L'Etat doit promouvoir le bien commun, favoriser le développement et la croissance de ses citoyens, y compris dans leur dimension religieuse, en lui assurant la liberté de pensée et de croyance. L'Eglise elle a pour mission d'annoncer Jésus Christ, la Bonne Nouvelle de son Salut, sans se superposer ou se substituer aux responsabilités proprement séculières de l'Etat. Bref, collaboration et complémentarité des tâches, chacun selon son charisme propre, en vue d'un unique but : le service de l'homme dans toutes ses dimensions²¹.

²¹ Vatican II a fortement réaffirmé l'« autonomie » des réalités temporelles par rapport au sacré. On sait par ailleurs d'expérience récente le danger que représentent certaines Républiques « religieuses » islamistes chez qui cette nécessaire distinction n'est pas respectée.

Un dilemme : obéir à Dieu ou à César ?

Il n'en demeure pas moins vrai qu'il n'est pas simple aujourd'hui pour un croyant de choisir, ni de savoir quand et dans quelles circonstances un choix pour Dieu et son Alliance s'impose, dans quel cas concret il faut **obéir à Dieu... et non aux hommes, au monde ou à ses modes.**



*Le serment des «trois Suisses»
sur la prairie du Grütli.*



*En refusant le salut au chapeau,
Guillaume Tell refusait la juridiction de
Gessler.*

L'exemple récent communément appelé « **l'affaire des crucifix** » illustre bien la complexité et l'enjeu profond d'un tel dilemme. Résumons le débat : un libre penseur tessinois s'est vu donner raison par le Tribunal Fédéral de Lausanne et a obtenu que l'on enlève le Crucifix adossé au mur de l'école de son village. Motif : le droit constitutionnel suisse reconnaît la liberté de confession de tout citoyen de ce pays. Un homme s'étant senti brimé dans sa liberté de conscience, il fallait ôter le Crucifix du mur de l'école.

Légalement déjà, on peut hésiter sur la valeur d'une telle sentence, c'est certain. Les juristes eux-mêmes sont divisés puisque la Constitution de 1848 encore en vigueur s'ouvre, tout comme le Pacte de 1291, par une invocation à Dieu qui semble rendre manifeste l'inspiration chrétienne de ses lois. Comment concilier dès lors un tel présupposé avec l'affirmation de la totale liberté de conscience et de pensée des citoyens de ce pays, qui ne doit être en rien menacée, à condition bien sûr que soit respectés le bien commun et la liberté de ses concitoyens ? Il serait sans doute légitime de se demander pourtant si les autres croix ou symboles chrétiens répandus dans notre pays²² violent eux aussi à ce point la liberté de conscience de ses habitants, et si la justice pourrait exiger de les voir disparaître, à commencer par la Croix figurant sur notre drapeau fédéral ? On pourrait aussi ouvrir toute une discussion sur le thème de la Croix violentant les consciences... mais là n'est pas notre propos, car ce serait encore aborder la question du point de vue d'un chrétien qui sait de quoi parle la Croix, les trésors d'amour et de pardon, de tolérance et d'écoute qu'elle nous enseigne.

N'entrons donc pas dans le débat à ce niveau trop étroitement juridique. Plutôt que de nous inviter à gémir sur la déchéance du système politique suisse ou nous lamenter des « dérapages » de sa justice, cette « affaire » nous oblige à prendre conscience d'un fait de société irrécusable : **une majorité croissante de la population de ce pays est indifférente ou ne se reconnaît pas dans la foi chrétienne.** Interrogeons-nous donc, en tant que chrétiens, sur la signification profonde d'un tel phénomène de masse et sur le climat et le tissu religieux qu'elle nous laisse deviner.

L'occident chrétien traverse sans aucun doute une réelle « crise d'identité » et de doute vis-à-vis des valeurs traditionnelles sur lesquelles il est bâti. Cela se manifeste parfois par une action d'éclat comme ce jugement, qui a scandalisé plus d'un chrétien, mais se perçoit le plus souvent au quotidien dans l'indifférence voire même l'hostilité de beaucoup envers le Christ et son Eglise, son Eglise surtout. Jean-Paul II en est conscient. Dans son Exhortation apostolique « Christifideles laici » sur les laïcs (1989) puis dans sa lettre encyclique « Redemptoris missio » sur la mission (décembre 1990), il insiste à la fois sur la valeur et la beauté des **réalités séculières** qui sont le lieu

²² Il est vrai qu'ils sont omniprésents, des croix dominant nos sommets à celles plantées au détour des carrefours ou le long des routes, des crucifix de nos cimetières aux flèches de nos clochers...

propre de vie et d'engagement des laïcs chrétiens, et sur la **nécessaire mission évangélicatrice** de l'Eglise auprès des peuples qui ne connaissent pas encore le Christ. Cette évangélisation se doit pourtant de commencer ou de recommencer **au cœur de la vieille Europe**, à bout de souffle et d'espérance. C'est là le véritable défi que la sécularisation lance à l'Eglise. Si les gouvernements démocratiques dignes de ce nom se doivent d'assurer le respect des consciences et des convictions de chacun de leurs citoyens²³, c'est aux chrétiens eux-mêmes, pour que le Christ et sa Croix soient annoncés et aimés, qu'il revient de vivre l'alliance en toutes ses dimensions.

Le chrétien, « alliance en visibilité »

Pour le chrétien, comme pour le juif de la Bible, nous l'avons vu, **dire « alliance »**, c'est en effet toucher au plus intime de sa vie de croyant. C'est évoquer tout le visage de Dieu, sa Présence faite chair, et combien proche, en Jésus Christ. C'est dire son Amour d'Epoux attendant une réponse à la hauteur de la relation et de la communion de vie qu'il nous offre. C'est aussi nous situer comme membres vivants d'une communauté rassemblée en Eglise, en marche vers la Patrie définitive. Dire « alliance », c'est toucher du doigt la grandeur et la dignité de nos vocations à la sainteté, à travers une écoute amoureuse de la Loi du Christ, dans le souffle de l'Esprit qui renouvelle les cœurs et les ouvre à la solidarité, au partage, au service fraternel. Bref, « alliance » dit tout, profondeur et ferveur d'une vie de foi, dynamisme et profusion d'amour.

Plongé dans les réalités séculières, avec ses beautés mais aussi ses exigences et tentations propres, inséré dans le monde des affaires, de l'argent, de la société civile et politique, le chrétien reçoit la délicate mission d'y tenir, par toute sa vie et son être de baptisé, une place de **témoin**. C'est là, au cœur du monde, qu'il se doit de prolonger la chaîne inépuisable des

²³ Le Concile Vatican II lui-même s'est penché sur cette question et a clairement exprimé le droit inaliénable de tout homme à la liberté de culte et de conscience. Il n'est donc pas étonnant que ses deux documents consacrés à la Liberté religieuse et à l'Œcuménisme soient considérés par les intégristes catholiques comme les deux « péchés capitaux » qu'ils ne lui pardonnent guère.

bienfaits de Dieu, pour que chaque homme le connaisse, y trouve ses raisons de vivre et d'espérer, sa joie et son bonheur. En étant pour les hommes d'aujourd'hui comme une « incarnation » de l'alliance, une sorte d'« **alliance en visibilité** », il sera vraiment le serviteur de chacun de ses frères.

Si une **nouvelle « évangelisation »** est à souhaiter en cette année jubilaire des 700 ans de l'alliance confédérale, c'est afin que chacun puisse mieux accueillir le don du cœur nouveau promis comme fruit de l'Alliance nouvelle en Jésus. Elle nous permettrait de redécouvrir de quel Amour nous sommes aimés, à quel prix Dieu s'est uni à nous dans l'incarnation, la mort et la résurrection de son propre Fils. Sans doute que notre « libre penseur » découvrirait alors qu'il n'avait rien à craindre de ce Christ crucifié, ni de sa Loi. Parce qu'il aurait rencontré des chrétiens vivant pleinement le mémorial de l'Evangile et de l'Alliance tels que Jésus lui-même l'a vécu, il pourrait lire dans la Croix le lieu de la véritable liberté, le secret de tout service humble et aimant, la vraie « puissance et sagesse de Dieu ».

Sr Isabelle Donegani